Informations de base

2023/0240(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 3/2023: actualisation des recettes (ressources propres) et autres ajustements techniques, y compris la mise en place et le financement en 2023 du nouvel instrument de renforcement de l' industrie de la défense et du règlement européen sur les semi-conducteurs **Subject** 8.70.53 Budget 2023	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	KELLER Fabienne (Renew)	04/07/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive LEWANDOWSKI Janusz (EPP) NEGRESCU Victor (S&D) GUERREIRO Francisco (Greens/EFA) RZOŃCA Bogdan (ECR) KUHS Joachim (ID) PAPADIMOULIS Dimitrios (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/07/2023	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2023)0406	
18/09/2023	Adoption du projet du budget par le Conseil		
19/09/2023	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	12435/2023	Résumé
02/10/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2023	Vote en commission		
11/10/2023	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0287/2023	
18/10/2023	Décision du Parlement	T9-0368/2023	Résumé
18/10/2023	Résultat du vote au parlement		
30/11/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/0240(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/9/12445

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE751.583	20/07/2023	
Amendements déposés en commission		PE752.790	20/09/2023	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0287/2023	11/10/2023	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0368/2023	18/10/2023	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé

Position du Conseil sur le projet de budget	12435/2023	19/09/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2023)0406	03/07/2023	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement/Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IE_HOUSES-OF-OIREACHTAS	COM(2023)0406	26/09/2024	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2023/2516
JO L 000 30.11.2023, p. 0000

Budget rectificatif 3/2023: actualisation des recettes (ressources propres) et autres ajustements techniques, y compris la mise en place et le financement en 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense et du règlement européen sur les semi-conducteurs

2023/0240(BUD) - 19/09/2023 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le Conseil a adopté sa position sur le **projet de budget rectificatif (PBR) n° 3** au budget général 2023.

Le PBR nº 3 au budget général pour 2023 soumis par la Commission a pour but de mettre à jour le volet des recettes du budget afin de tenir compte des évolutions les plus récentes concernant:

- les prévisions actualisées des ressources propres pour le budget 2023, approuvées par le comité consultatif des ressources propres (CCRP) le 25 mai 2023;

- la mise à jour d'autres recettes telles que la contribution du Royaume-Uni, les amendes et autres.

En outre, le PBR nº 3/2023 comprend les éléments spécifiques suivants qui sont liés aux dépenses:

- des ajustements concernant la mise en place et le financement pour 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense établi par l'action de soutien à la production de munitions (ASAP);

- des ajustements concernant le financement du règlement européen sur les semi-conducteurs pour 2023 à la suite de l'accord politique conclu entre le Parlement européen et le Conseil le 18 avril 2023;

- l'annulation de crédits de la ligne de réserve pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD), en raison de retards dans les négociations avec trois pays tiers (Maroc, Liberia et Îles Salomon);

- le renforcement du budget du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) afin de couvrir des coûts supplémentaires liés au loyer à verser au Parlement européen.

Globalement, l'incidence nette du PBR nº 3/2023 sur les dépenses correspond à **une augmentation de 54,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et à une diminution de 190,9 millions d'EUR en crédits de paiement.**

La position du Conseil sur le PBR n° 3 au budget général 2023 a été adoptée comme indiqué dans la présente annexe technique.

Budget rectificatif 3/2023: actualisation des recettes (ressources propres) et autres ajustements techniques, y compris la mise en place et le financement en 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense et du règlement européen sur les semi-conducteurs

2023/0240(BUD) - 18/10/2023 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 544 voix pour, 24 voix contre et 41 abstentions, une résolution approuvant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 3/2023 de l'Union européenne pour l'exercice 2023.

Le projet de budget rectificatif n° 3/2023 comprend des actualisations de recettes (ressources propres) et d'autres ajustements techniques, notamment la mise en place et le financement pour 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense et du règlement européen sur les semi-conducteurs.

Plus précisément, il implique une révision des prévisions concernant les ressources propres relatives aux droits de douane, qui progressent de 9,9% par rapport au budget 2023, à l'assiette TVA non écrêtée, supérieure de 8,6% aux prévisions de mai 2022, à l'assiette fondée sur les déchets d' emballages en plastique non recyclés, supérieure de 11,6% aux prévisions de mai 2022, et au RNB total de l'Union, supérieur de 3,6% aux prévisions de mai 2022.

Il fournit également une mise à jour de la contribution du Royaume-Uni en 2023, qui s'élève à un peu plus de 9 milliards d'euros, et indique les montants encaissés des amendes et des pénalités, qui s'élèvent à un peu plus de 690 millions d'euros. Sur ces montants d'amendes et d'astreintes, 504 millions d'euros correspondent principalement à des primes sur les émissions excédentaires.

L'incidence globale du projet de budget rectificatif nº 3/2023 sur les dépenses correspond à **une augmentation de 54,8 millions d'euros en crédits d' engagement et à une diminution de 190,9 millions d'euros en crédits de paiement**.

Le Parlement s'est félicité du projet de budget rectificatif n° 3/2023 présenté par la Commission. Il a noté que l'augmentation du montant des ressources propres autres que le RNB entraîne une diminution de la contribution RNB de 4,4 milliards d'euros par rapport au projet de budget rectificatif n° 2/2023. Il a réitéré son point de vue selon lequel les États membres devraient profiter de la réduction de leurs contributions fondées sur le RNB pour accroître le financement du budget, des actions et des programmes de l'Union, notamment pour faire face aux conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, lutter contre le changement climatique et aider les Européens et les PME à faire face à l'inflation élevée.

Le Conseil est invité à approuver les récentes propositions de la Commission sur les ressources propres afin d'augmenter les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union.

Budget rectificatif 3/2023: actualisation des recettes (ressources propres) et autres ajustements techniques, y compris la mise en place et le financement en 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense et du règlement européen sur les semi-conducteurs

2023/0240(BUD) - 03/07/2023

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 3 au budget général 2023 qui vise à mettre à jour les recettes (ressources propres) et d'autres ajustements techniques, y compris la mise en place et le financement pour 2023 du nouvel instrument de renforcement industriel de défense et de la loi européenne sur les puces.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 3 pour l'exercice 2023 a pour principal objet d'actualiser le volet «recettes» du budget afin de tenir compte des derniers développements en ce qui concerne :

- les prévisions actualisées des ressources propres pour le budget 2023, approuvées par le comité consultatif des ressources propres (CCRP) le 25 mai 2023. Cette mise à jour est généralement présentée peu après la réunion de prévision du CCRP, conformément aux attentes des États membres qui souhaitent que les mises à jour du CCRP soient budgétisées dès que possible;

- mettre à jour d'autres recettes telles que la contribution du Royaume-Uni, les amendes et autres.

En outre, le PBR 3/2023 comprend les éléments spécifiques suivants relatifs aux dépenses :

- des ajustements concernant la mise en place et le financement pour 2023 du nouvel instrument de renforcement de l'industrie de la défense établi par la loi sur le soutien à la production de munitions (ASAP). L'ajustement comprend la création de deux nouvelles lignes budgétaires, initialement dotées d'une inscription pour mémoire («p.m.») : (i) dépenses d'appui à l'instrument de renforcement industriel de la défense; ii) instrument de renforcement industriel de la défense;

- des ajustements concernant le financement de la loi européenne sur les puces pour 2023 (annulation de 80 millions d'euros en crédits de paiement) à la suite de l'accord politique conclu entre le Parlement européen et le Conseil le 18 avril 2023;

- annulation de crédits (45,3 millions d'euros en crédits d'engagement et 24,8 millions d'euros en crédits de paiement) sur la ligne de réserve pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD), en raison de retards dans les négociations avec trois pays tiers (à savoir le Maroc, le Liberia et les Îles Salomon);

- renforcement du budget du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) de 81.857 euros pour couvrir le loyer, les charges et d'autres dépenses pour les installations du bâtiment du CEPD, qui sont hébergées par le Parlement européen.

Globalement, l'impact net du PBR 3/2023 sur les dépenses se traduit par une **augmentation de 54,8 millions d'euros en crédits d'engagement** et une **diminution de 190,9 millions d'euros en crédits de paiement**.